**Programme de micro-bourses**
**Intelligence Artificielle : Technologie, Société et Apprentissage dans la Région Arabe**
**Cycle 2 - 2026**

## Foire aux questions

**En termes de nationalité et de citoyenneté, qui peut participer à ce programme ?**

Cet appel est ouvert aux :
1) Citoyens d'un pays arabe (défini comme un pays appartenant à la Ligue des États arabes).
2) Réfugiés et/ou apatrides des pays arabes résidant dans la région arabe.
3) Chercheurs résidant en dehors de la région arabe et possédant la citoyenneté arabe ou étant des réfugiés et/ou des apatrides de la région arabe, et
4) Candidats résidant en dehors de la région arabe et possédant un passeport non arabe mais originaires d'un pays arabe.

La priorité sera accordée aux résidents de la région arabe.

**Le chercheur doit-il résider dans la région arabe pendant toute la durée du projet ?**
Non, les candidats ne sont pas tenus de résider dans la région arabe pendant la durée du projet.

**Je suis titulaire d'une maîtrise. Suis-je éligible à ce programme ?**

Plusieurs conditions sont à remplir. En fait, ce programme s'adresse aux jeunes chercheurs et aux chercheurs plus chevronnés titulaires d'un doctorat en sciences sociales ou humaines, ainsi qu'aux activistes forts de plus de cinq années d'expérience professionnelle dans leur domaine de spécialisation, à condition qu'ils soient titulaires au moins d'une maîtrise en sciences sociales ou humaines.

**Le budget prévoit-il une allocation pour le chercheur ? Et puis-je engager un assistant de recherche pour m'aider dans mon projet ?**

Oui, le budget peut inclure une allocation pour le chercheur principal et une assistance à la recherche. Toutefois, l'allocation et l'aide à la recherche ou les frais de consultation ne doivent pas représenter plus de 25 % du budget total.

**Suis-je autorisé à rechercher un financement supplémentaire auprès d'autres institutions pour ce projet ?**

Oui, vous pouvez bénéficier d'un financement supplémentaire. Toutefois, le budget figurant dans la demande doit indiquer clairement si d'autres sources de financement sont déjà disponibles ou ont été sollicitées, et quels éléments seraient entièrement ou partiellement couverts par d'autres sources. Le comité de sélection et le personnel du CASS examineront chaque budget au cas par cas.

Si, après avoir reçu la bourse, le boursier se voit proposer un financement par d'autres sources, il est tenu de communiquer les conditions exactes de l'offre au secrétariat du CASS et de demander son approbation. Le CASS examinera l'offre et conclura avec le boursier un accord au mieux de ses intérêts. En principe, toutefois, le boursier ne peut accepter aucun financement d'une autre organisation pour les éléments couverts par le CASS pendant la période de la bourse. Si la deuxième offre couvre les mêmes éléments que ceux couverts par le CASS, le bénéficiaire de la bourse peut alors avoir à choisir entre les deux bourses. Le CASS prendra contact avec l'autre organisme de financement pour s'assurer que les conditions sont claires pour toutes les parties.

**Que couvre le budget ? Qu'est-ce qu'il ne couvre pas ?**

Le budget peut inclure les dépenses liées au travail sur le terrain (hébergement sur le terrain, déplacements et transports liés à la recherche, frais de subsistance), ainsi que l'achat d'équipements de recherche et d'autres fournitures. Le budget pourrait également inclure les frais de consultations visant à développer le projet, ainsi que l'allocation du chercheur principal et de l'assistant de recherche (maximum de 25 % du budget proposé, soit l'équivalent de 1000$). Le budget ne peut pas inclure : les frais de déplacement pour la participation à des conférences ou les frais d'inscription ou de participation à des ateliers de travail. Le budget global ne peut excéder 4000$.

L'Unité des Bourses et Subventions du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales examinera chaque budget au cas par cas. Veuillez noter que le budget total et détaillé approuvé ne correspondra pas nécessairement au budget demandé.

**Quels sont les exemples de résultats possibles ?**

Il peut s'agir, entre autres, de documents de recherche et/ou d'articles destinés à être publiés, d'études d'archives, de manuscrits de livres, de blogs ou d'essais dans des magazines électroniques, de propositions de financement d'un nouveau projet, de chapitre de livre ou de thèse, de ressources pédagogiques et d'archives numériques ou de bases de données. En outre, le CASS demande aux boursiers de produire un document de travail dans le cadre de la Série de documents de travail du CASS.

**Qu'entendez-vous par « considérations éthiques » ?**

Les candidats doivent démontrer qu'ils sont conscients des implications éthiques de leur projet, depuis le travail sur le terrain jusqu'à la diffusion des résultats. Les considérations éthiques comprennent l'obtention d'un consentement éclairé, la garantie de la confidentialité, le respect des droits des participants, la prévention des préjudices et la prise en compte des contextes culturels et de recherche. Les chercheurs doivent en tenir compte dans leurs propositions et suivre les lignes directrices éthiques concernant les documents d'archives si leur recherche est basée sur des archives.

Cliquez ici pour accéder aux lignes directrices du CASS sur l'éthique de la recherche en sciences sociales dans la région arabe.

**Quels sont les critères d'évaluation de ma demande ?**

Le comité évalue les propositions sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Contribution de la proposition de recherche à la connaissance (importance, qualité et originalité)
- Faisabilité et clarté du plan de recherche proposé (calendrier réaliste et méthodes de recherche appropriées)
- Compétence du candidat (titres universitaires, publications existantes et potentielles)
- Résultats attends et publications prévues.
- Considérations éthiques.

**Dois-je participer à la huitième conférence du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales, qui se tiendra au printemps 2027 ?**

Oui, il s'agit d'une condition d'octroi de la bourse. Le CASS prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement pour votre participation à la conférence.

**Si ma candidature n'est pas acceptée par le comité de sélection, me communiquerez-vous les raisons précises du rejet ?**

Non, en raison du nombre élevé de candidatures que nous recevons, nous ne serons pas en mesure d'expliquer les raisons du rejet.

* Dans ce texte, le masculin a été utilisé par souci de simplification du style ; toutefois il désigne aussi bien la candidate, que le candidat.